

W^m G. HALE et Cie, Saïgon

Établie en 1858.

Lorsque les amiraux qui dirigeaient la Cochinchine dans les années 1860 firent appel à des entrepreneurs européens pour organiser économiquement la nouvelle colonie, les Américains Spooner ou Delano, les Allemands Engler et Speidel ou le Britannique Hale, s'installèrent aussi vite à Saïgon que le Girondin Alphonse Denis ou que les frères Roque, accourus de Manille (Gilles de Gantès, *Le Particularisme des milieux d'affaires cochinchinois (1860-1910)*).

Quatre frères O'Connell se sont installés en Indochine à partir de 1885. Trois représentèrent la maison Hale. L'autre, Joseph, administrateur civil de première classe et planteur de caoutchouc, eut deux fils : Marcel, qui devint policier ; et Daniel, qui entra dans les Eaux et forêts et fut lui aussi planteur ¹.

MM. W. G. HALE ET Cie, quai de l'Arroyo-Chinois
Banquiers
(*Annuaire de la Cochinchine*, 1887, p. 344)
agents

Chartered Mercantile Bank of India London and China.

Assurances
(*Annuaire de la Cochinchine*, 1887, p. 456)

Agents du

Lloyds London.

du Western clubs Topsham.

du China Traders company limited.

de l'Union insurance society of Canton limited.

du Batavia sea and Fire insurance company.

du China Fire insurance company limited.

du Java sea and Fire insurance company.

du Norih British and Mercantile insurance company London.

de la Societa Italia Genoa.

du Général insurance company of Trieste.

du Oosterling insurance company Batavia.

du The Underwriting and agency association London.

du United insurance company Lloyds austriace and Trieste.

¹ Renseignements fournis par le Dr Gérard O'Connell qui prépare un livre sur l'histoire de sa famille au Vietnam)(mars 2015-mai 2017)

Négociants.
Commission, consignation, exportation
(*Annuaire de la Cochinchine*, 1887, p. 461)

Représentants :
de la Péninsular and oriental Steam navigation company.
du Pacific mail Steamship company.
du Douglas Steamship
de l'Eastern and Australian Steam ship company.
du Frangeny Paggar Soch company Singapore.

(*Bulletin officiel de l'Indochine française*, mars 1889)

Par arrêté du gouverneur général, en date du 2 mars 1889, rendu sur la proposition du directeur du service local et du procureur général :

M. O'Connell (Louis) est nommé, à titre provisoire, interprète traducteur pour la langue anglaise près la cour et les tribunaux de Cochinchine et le service local en l'absence du titulaire, M. Cowie, empêché pour raison de santé.

(*Bulletin officiel de l'Indochine française*, mars 1889)

Par arrêté du gouverneur général, en date du 4 avril 1889, rendu sur la proposition du directeur du service local :

M. O'Connell (Louis), nommé interprète traducteur pour la langue anglaise, à titre provisoire, près la cour et les tribunaux de Cochinchine et le service local, est titularisé dans son emploi.

M. O'Connell prêtera le serment d'usage.

Il ne touchera en cette qualité aucune solde fixe, mais il recevra pour les traductions dans l'intérêt des parties et par vacation de 3 heures les allocations fixées par l'article 37 de l'arrêté du 11 juillet 1865.

LISTE DES
ASSESEURS DE LA COUR CRIMINELLE DE SAÏGON POUR L'ANNÉE 1894.
(*Journal officiel de l'Indo-Chine française*, 1^{er} février 1894, p. 184)

Asseseurs titulaires.
O'Connell (Jean-Louis), employé de commerce ;

CORRESPONDANCE COMMERCIALE D'EXTRÊME-ORIENT
COCHINCHINE
par Louis Thiollier
(*Mémorial de la Loire*, 8 avril 1896)

Organisation du commerce. — Renseignements commerciaux

Hale et Cie. — Maison anglaise dirigée par M. Tremlett, consul d'Angleterre. Ne fait que de l'importation. Elle reçoit en consignation les tissus, bières, liqueurs, etc. N'achète pas ferme. Très ancienne maison.

MOUVEMENTS DES PASSAGERS
(*Journal officiel de l'Indo-Chine française*, 15 mars 1900)

Passagers arrivés le 1^{er} mars par le paquebot français *Indus* venant de la Chine et du Japon :

... M. O'Connell, employé de la maison Hale ; M^{me} O'Connell...

Export-Import
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1901, II-718)

Hale et Cie, quai de l'Arroyo-Chinois. Tremlett, directeur. — O'Connell, fondé de pouvoirs. — Hunter, Mac O'Connell, Yan-Kun, Yeok, E. Tian-Vatt, employés.

N° 473. ARRÊTÉ chargeant une commission d'élaborer un projet de règlement sur la fabrication des jossticks [joss sticks](ou bougies du culte chinois) et sur l'emmagasinage des pétards et autres pièces d'artifices chinois dans Saïgon et Cholon.

(*Bulletin officiel de l'Indochine française*, juin 1901)

Du 5 juin 1901

Le lieutenant-gouverneur de la Cochinchine, officier de la Légion d'honneur,

Vu les décrets des 29 octobre 1887 et 9 mai 1889 ;

Vu l'arrêté du 13 février ;

Vu l'arrêté du 13 février 1899, fixant les attributions des services généraux et des services locaux de l'Indo-Chine ;

Considérant qu'il convient, en vue de diminuer les risques d'incendie à Saïgon et à Cholon, de réglementer la fabrication des jossticks ou bougies du culte chinois et l'emmagasinage des pétards et autres pièces d'artifices,

ARRÊTE :

Article premier. — Une commission est chargée d'élaborer un projet de règlement sur la fabrication des jossticks ou bougies du culte chinois et sur l'emmagasinage des pétards et autres pièces d'artifices chinois dans les villes de Saïgon et de Cholon.

Art. 2. — Cette commission sera composée comme suit :

MM. Drouhet, secrétaire général des colonies, maire de Cholon, président ;

Un conseiller municipal de la ville de Saïgon, désigné par le maire ;

Un conseiller municipal de la ville de Cholon, désigné par le maire ;

Un membre de la chambre de commerce de Saïgon, désigné par le président de cette O'Connell, président du Comité saïgonnais des assureurs contre l'incendie ;

Billioque, de la maison Denis frères, membre dudit comité ;

Hubert-Delisle, administrateur de 5^e classe des services civils de l'Indo-Chine.

M. Hubert-Delisle remplira, avec -voix délibérative, les fonctions de secrétaire de la commission.

Saïgon, le 5 juin 1901.

E. PICANON.

AGENTS CONSULAIRES
(*Annuaire illustré de la Cochinchine*,)

O'Connel [*sic* : O'Connell], rue La-Grandière, 8 (Grande-Bretagne).

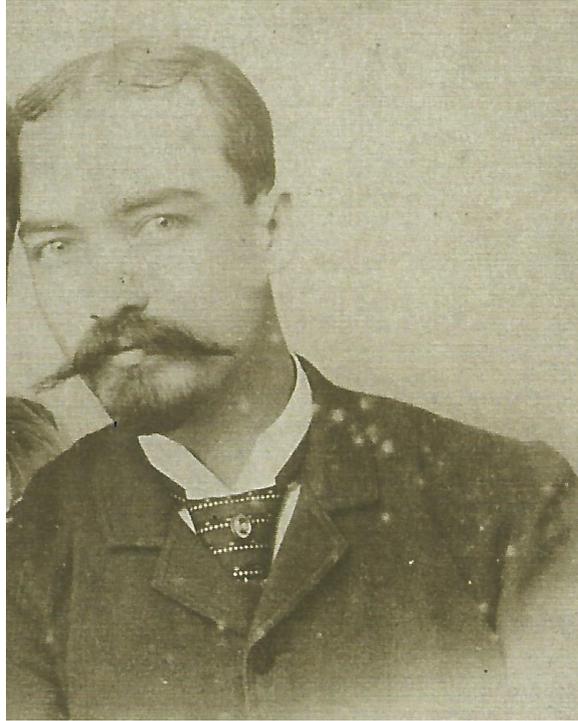
W^m G. Hale et Cie (maison fondée en 1858)
7, quai de l'Arroyo-Chinois
(*Annuaire illustré de la Cochinchine*, 1905, p. 485)

O'Connell (J[ean]-L[ouis]) [de nationalité française, vice-consul de Grande-Bretagne à Saïgon][† 1918], propriétaire-directeur ;
Hunter (E.), commis ;
O'Connell (L.A.)², commis.

Saïgon
Bd Bonard
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1906, p. 531)

N° 44 *ter* M. O'Connell, maison Hale & Cie.

² Lancelot-Armstrong O'Connell : le quatrième des frères O'Connell. Mort le 7 décembre 1910, à l'âge de 26 ans, à Calcutta, où il représentait la maison Wm. G. Hale, de Saïgon. Source : Families in British India Society Database (FIBIS). Rens. communiqué par le Dr. Gérard O'Connell.



Jean-Louis O'Connell (Coll.Gérard O'Connell)

Conseillers du commerce extérieur
(*Journal officiel de la République française*, 14 mars 1906, p. 1677)
(*L'Avenir du Tonkin*, 4 mai 1906)

O'Connell (Jean-Louis), négociant à Saigon
Renouvelé pour une période de cinq ans : *JORF*, 15 mai 1911.

Jean-Louis O'Connell,
administrateur de la [Société agricole de Suzannah](#)

Hale, quai de l'Arroyo-Chinois
Assurances maritimes
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1910, p. 572)

Représentant China Trader's Insurance Cy Ltd. ; Batavia sea and fire Insurance Cy ;
Reliance Insurance Cy.

Saïgon
HALE ET C°
quai de l'Arroyo-Chinois
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1911 p. 611)

MM. J. L. O'CONNELL, directeur propriétaire;

M. A. G. O'CONNELL, sign. p. procuration;
L. A. O'CONNELL,
A. PEUX, employé ;
R. DE HEAULME ³, employé.

Saïgon
HALE ET C°
7, quai de l'Arroyo-Chinois
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1912 p. 682)

MM. J. L. O'CONNELL, directeur propriétaire;
M. A. G. O'CONNELL, sign. p. procuration;
M. GALLOIS-MONTBRUN, caissier ;
A. PEUX, shipping-clerk ;
R. DE HEAULME, assistant.
J. LE PELTIER, assistant.
N. GOZÉ, assistant.

SUICIDE (*L'Avenir du Tonkin*, 8 mai 1912)

Saïgon, le 7 mai 1912

De notre correspondant particulier.

Lundi matin, Joseph Le Pelletier, 24 ans, employé de la maison Hale et Cie, s'est tué d'un coup de revolver au cœur. Le matin, il s'était rendu au bureau, puis, vers 9 heures, avait demandé l'autorisation de sortir pour faire des courses.

[Il se rendit] dans la chambre meublée qu'il habitait rue Catinat, prit une arme à balle blindée, laissa la porte de sa chambre ouverte, se plaça devant la glace après avoir déboutonné son vêtement et écarté la chemise, et posa le canon de l'arme sur sa poitrine.

Le cœur a été transpercé. Le malheureux put faire quelques pas dans le couloir en criant : " Papa, Papa " et tomba foudroyé. Il avait écrit dimanche trois lettres : une pour M. O'Connell, son patron ; une à sa mère ; et la troisième à une jeune fille habitant Saïgon.

1912 (juillet) : représailles aveugles après un vol de fusils
sur la [poivrière de Tuk-Krahon](#) (Cambodge),
propriété de la Société Wm. G. Hale

³ Roland de Heaulme de Boutsocq (1889-1974) : futur directeur de la Société agricole et forestière de Yên-My. Voir [encadré](#).



L'équipe de rugby du Cercle sportif saïgonnais en octobre 1912 (de g. à dr.) :
Van Leuwen, Cox [Littaye et Cox], Guéry, Witchell, Rietmann [Diethelm], Charvein, Leroy,
Hildreth, Mac O'Connell, Ferrier [HSBC](cap.)(avec le ballon), Goutès [Services civils], Langlais,
Morrisson, Lorenzi [Inscription maritime].

Wm G. HALE et Cie
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1915, p. 141)

Négociants
7, quai de Belgique, SAÏGON

MM. J[ean]-L[ouis] O'CONNELL, directeur propriétaire ;
M. A. C. O'CONNELL ⁴, sign. p. procuration ;
M. GALLOIS-MONTBRUN, caissier ;
A. PEUX ⁵, shipping-clerk en congé ;

⁴ Morgan Andrew Clifford (dit Mac) O'Connell : frère de Jean-Louis, mais de nationalité britannique. Après le rachat de Hale par Grammont, il s'établit à son compte 8, rue Chaigneau, comme courtier maritime, assureur, import-export (*Annuaire général de l'Indochine française*, 1922, p. I-146, *Annuaire des entreprises coloniales*, 1922). Il semble aussi avoir été employé à la Banque de l'Indochine à Saïgon (*Annuaire général de l'Indochine française*, 1922, p. I-133). Animateur du Cercle sportif. Il s'efforce de remettre l'équitation en faveur en ressuscitant les « rallye papers » et les matches de « horse polo » (*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 1^{er} septembre 1933).

Mort à Madras en 1942. Peut-être dut-il quitter l'Indochine en 1940, risquant l'internement sous Decoux comme britannique (rens. Gérard O'Connell).

Marié à Catherine Levie. Dont Timothée, employé de banque à Saïgon et Pnom-Penh ; Maurice, assassiné sur une plantation d'hévéa le 29 novembre 1948 ; et Raymond, qui devint PDG de la Société générale de surveillance (SGS).

⁵ Albert Peux : il rachète en 1922 l'ancienne [plantation Josselme](#), de Vinh-an-Tây.

N. GOZÉ, insurance-clerk, — ;
G. TRICON ⁶, employé ;
R. PINGUET, shipping-clerk.

Saïgon
W G. HALE et Cie
Négociants
7, quai de Belgique
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1916, p. 117)

Idem, sauf Gozé, mobilisé
+ M^{me} LECUIR, dactylographe.

Décès
(*Saïgon sportif*, 22 juin 1918)

C'est avec regret que nous avons appris la nouvelle du décès de M. J. L. O'Connell, directeur de la maison Hale, survenu le 19 courant.

M. O'Connell était âgé de 58 ans ; c'est un vieux Cochinchinois qui vient de nous quitter, laissant parmi le groupe de ses nombreux amis, une impression de sincère regret.

Nous adressons à sa veuve, à son jeune fils, à ses parents et au personnel de la maison Hale, l'expression émue de nos sentiments de condoléances attristées.

⁶ Peut-être Jean-G. Tricon qui fait par la suite carrière à la Compagnie franco-asiatique des pétroles (Shell).

Maxime Ernest-Hippolyte GRAMMONT, président
(1881-1950)

Né à Mercey-le-Grand (Doubs), le 21 juillet 1881.
Fils de Jules, Marie, Maxime Grammont et Marie Heurtenotte.
Marié à Verdun(Meuse), le 6 octobre 1908, avec Marie Berthe Rosalie Bec,
modiste (atelier de confection le plus important de la place,
selon publicité in *Saïgon Sportif*, 6 juillet 1912),
et sœur d'[Alphonse Bec](#). Dont :
Deux enfants : *Raymond* Jules Henri (Verdun, 29 juillet 1907-Paris VIII^e, 1^{er} juin 1972), qui lui
succède à la présidence des F.A.C.I.
et *Simone* Lucette, mariée à Robert de Mari, fils du propriétaire de la [Pharmacie Normale](#), de
Saïgon.

Établissement à Saïgon en 1907.
Fondé de pouvoir d'[Édouard Saliège](#).
il s'intéresse précocement aux affaires de caoutchoucs :
vice-président en 1915 de la [Société générale des hévéas du Dong-Nai](#).
Maintenu en Cochinchine pendant la guerre 1914-18 pour les besoins de la défense nationale.
Consul du Japon en Indochine (1916-1920).
Armateur, propriétaire du *s/s Tatoutse* opérant en mer de Chine.
Il semble être à l'origine de la maison de commerce Grammont et Cox à Saïgon (qui fournit en
1917 du laiton en feuilles à la Manufacture d'opium pour la confection de ses boîtes)
En outre, MM. Grammont et d'Hangouart possèdent 912 hectares de rizières à Giadinh
(*Bulletin économique de l'Indochine*, juillet-août 1920).
Administrateur des [Rizeries d'Extrême-Orient](#),
des [Corps gras d'Extrême-Orient](#),
des [Éts Bainier Auto-Hall](#).
de la [Société de chalandage et remorquage de l'Indochine](#) (SACRIC),
et du [Caoutchouc manufacturé](#).
Président des [Éts V. Lamorte](#) (BTP).
En 1921 et 1922, il fait fonction de scrutateur (en tant que plus gros actionnaire présent)
lors des assemblées générales de la [Banque de l'Indochine](#).
Administrateur de la [Compagnie générale des soies de France et d'Indochine](#) (oct. 1921).
Membre du jury à l'[Exposition nationale coloniale de Marseille](#) (1922).
Nommé la même année conseiller du commerce extérieur de la France.
En 1923, il figure au conseil du [Crédit foncier de l'Indochine](#)
et il fonde, avec la SFFC, les [Sucrieries et raffineries de l'Indochine](#) (SRIC).
Administrateur en France des Émailleries de la Sarre,
puis des Émailleries réunies et Forges de Creil et de la Sarre,
et des Établissements Paul Duclos, chaudières marines à Marseille-La Canet.
Chevalier de la Légion d'honneur du 12 août 1923 (ministère des colonies).
Il entre alors au comité de direction de la [Banque franco-chinoise](#).
Son rôle s'affirme dans les [Forges, ateliers et chantiers de l'Indochine](#) (FACI)
dont il devient vice-président.
Ce qui explique probablement sa présence au conseil de la [Société d'oxygène et d'acétylène](#)
[d'Extrême-Orient](#) (SOAEO), filiale de l'Air liquide.

On le trouve encore à l'origine des [Cafés et thés du Kontum-Annam](#) (1925),
 de la [Société agricole du Nord-Annam](#) (3.500 ha de caféiers),
 de la [Société urbaine foncière indochinoise](#) (1927),
 et de la [Société financière d'Indochine](#) (1928),
 ainsi que de la [Compagnie générale immobilière de Saïgon](#) (Cogisa)(1929).
 Membre du jury à l'Exposition coloniale internationale de 1931 (Vincennes).
 Officier de la Légion d'honneur du 24 août 1931 (ministère du commerce),
 parrainé par Émile Oudot, de la Banque de Paris et des Pays-Bas.
 Son activité se restreint dans les années 1930 :
 il quitte successivement la SACRIC, la SOAEO (1933),
 l'[Agricole des Caoutchoucs d'An-Phu-Ha](#) (1934),
 la Catecka, la Sofinindo et la Banque franco-chinoise (1938)
 En revanche, son rôle s'affirme aux Forges, ateliers et chantiers de l'Indochine
 dont il prend la présidence
 Également président des Fonderies, forges et ateliers Ch. Gourdin (usines à Saulnières et Chartres,
 Eure-et-Loire).

Décédé à Paris, le 9 mars 1950. Inhumé à Hossegor (Landes).

Wm G. HALE et Cie
 (*Annuaire général de l'Indochine française*, 1920, p. 131)

Société anonyme au capital de 2.000.000 de fr.
 7, quai de Belgique, SAÏGON
 Exportation — shipping — assurances

MM. [Maxime] GRAMMONT, président du conseil, administrateur délégué ;
 Ed. PINAIRE, directeur ;
 René DUCHATEAU ⁷,
 Marcel BOURGUET ⁸,
 Émile FRASSETTO,
 RAJA.

[Cercle sportif saïgonnais](#)
 Séance du 30 août 1920
 (*Saïgon sportif*, 4 septembre 1920)

Admissions
 David, maison O'Connell, présenté par MM. Frey et Rietmann.

⁷ René Duchateau : ancien employé des Chargeurs réunis à Saïgon, il ne tarde pas à devenir directeur de Hale dans cette ville. Administrateur de la Société des Plantations de Caoutchoucs de Cochinchine, absorbée en 1925 par les Plantations Terres-Rouges, de la Compagnie coloniale d'Indochine (février 1925)(hévéas), concessionnaire en novembre suivant d'un domaine de 232 ha dans la région de Tayninh, représentant de Hale aux Comptoirs généraux de l'Indochine (1926), aux Hévéas de la Souchère et à ceux de Chalang (1927), administrateur du Domaine de Tabelyul, des Salines du Sud-Annam et de la Manufacture saïgonnaise de carreaux et mosaïques (1928), de l'Omnium minier d'Indochine (1929). Directeur en 1930, après son départ de Hale, de la [Société indochinoise de commerce](#), puis, après dissolution anticipée de celle-ci en 1937, fondateur de [R.L. Duchateau & Cie](#) au capital de 0,25 MF.

⁸ Marcel Bourguet : ancien contrôleur des Douanes et régies de l'Indochine, il crée peu après sa propre entreprise de transports terrestres et fluviaux.

Mariages
(Affiches saïgonnaises, 29 octobre 1920)

Mariage entre M. Bourguet, employé de la maison Hale, et M^{lle} Lagrange.

Première d'une série de publicités



(Affiches saïgonnaises, 24 décembre 1920)

HALE. (W^m G. et Cie)
Société anonyme au capital de 2.000.000 de francs,
(Annuaire général de l'Indochine française, 1922, p. I-131)

7, quai de Belgique, Saïgon
Exportation — Shipping — Assurances.

MM. GRAMMONT, président du conseil, administrateur-délégué ;
Ed. PINAIRE, directeur ;
René DUCHATEAU,
Marcel BOURGUET,
Émile FRASSETTO,
RAJA.

AEC 1922-662 — W[illia]m G. Hale et C^{ie}, 33, chaussée d'Antin, PARIS (9^e).
Sté anon. pour l'export. de la M^{on} Wm. G. Hale et C^{ie} (fondée en 1858), capital 2 millions de fr. —

Siège social : 7, quai de Belgique, Saïgon. Bureaux : 1^o à Paris : 33, chaussée d'Antin ; 2^o à Marseille, 33, rue Saint-Jacques.

Objet. — Export, import, assurances maritimes et incendie, affrètements, consignation. Imp. — Riz, maïs, coprah, coton, kapok, poivre, déchets de soie, huile de coco, gomme gutte, peaux, cornes, etc.

Les [Rizeries d'Extrême-Orient](#)
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 5 mars 1922)

Voici la composition du conseil d'administration :
Charles Triadou, administrateur de la Société W. Hale et Cie.
L'Information, 12 janvier 1922.

Plusieurs publicités
[Bach-Thai-Buoi](#)
(*L'Écho annamite*, 17 août 1922)

Agences : Saïgon (Maison W.G. Hale et Cie)

Liste
des contributions offertes par le Commerce pour rehausser l'éclat des Fêtes de la
Victoire

Première liste
(*L'Écho annamite*, 7 novembre 1922)

Maison Hale 50 00

[ANNUAIRE DES PLANTATIONS DE CAOUTCHOUC DE L'INDOCHINE](#)
LISTE DES PLANTATIONS PRIVÉES (avec notices)
(Renseignements arrêtés au 1^{er} septembre 1923)
(*Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc*, 12 décembre 1923)

• Société des Plantations de Caoutchoucs de Cochinchine* [abs. en 1925 par les
Plantations Terres-Rouges].

Adm. : ... René Duchateau, fondé de pouvoir de la Maison Hale, Saïgon.

Liste générale des membres de la [Société des études indochinoises](#)
(*Bulletin*, 1923, p. 143-149)

MEMBRES TITULAIRES

Pinaire (Edmond), fondé de pouvoirs de la maison Hale & Cie.

HALE. (W^m G. et Cie)
Société anonyme au capital de 2.000.000 de francs,
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1924, p. I-142)

7, quai de Belgique, Saïgon
Exportation — Shipping — Assurances.

Idem 1922,
moins Émile FRASSETTO et RAJA.
Plus DIMAYUGA, et P. MASSABOT.

Notre carnet financier
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 25 juin 1924)

La société anonyme pour l'exploitation de la maison Hale and C^o, au capital de un million divisé en 4.000 actions de 250 fr. a décidé l'émission au pair de 4.000 actions, de numéraire au capital de 250 fr. ; le premier quart seul est payable maintenant. Les actionnaires ont le droit de souscrire à une action nouvelle pour deux anciennes. L'émission prendra fin le 16 septembre.

HALE. (W^m G. et Cie)
Société anonyme au capital de 2.000.000 de francs,
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1925, p. I-87)

7, quai de Belgique, Saïgon
Exportation — Shipping — Assurances.

MM. [Maxime] GRAMMONT, président du conseil, administrateur délégué ; R[ené] DUCHATEAU, directeur ; M[arcel] BOURGUET, J. MASSABOT, A. MASSABOT et J. HÉRISSON, employés ; M^{lle} A. SYMPHORIEN, sténodactylo.

Hyménée
Maurice Monribot [directeur de *La Presse indochinoise*]
Suzanne de la Crausaz
(*L'Écho annamite*, 8 janvier 1925)

Paris, le 2 décembre 1924

Le lundi 1^{er} décembre a été célébré à Paris, le mariage de M. Maurice Monribot avec Mademoiselle Suzanne de la Crausaz.

.....
Remarqué dans l'assistance : ... MM. Maxime Grammont, administrateur de la société W. G. Hale ; Émilien Bertrand⁹, administrateur de la société W. G. Hale...

⁹ Comme Charles Triadou, Émilien Bertrand semble issu du groupe Rauzy et Ville et pourrait être le « Bertrand » sans prénom donné comme administrateur-directeur de la Cie caoutchoutière de Gia-nhan par l'*Annuaire des plantations de caoutchouc* de 1923. Comme administrateur-directeur de Hale, on le retrouve au conseil des Comptoirs généraux de l'Indochine, aux Hévées de la Souchère, de Chalang et de Preck-Chlong, au Domaine de Tabelyul...

1925 (11 février) : CONSTITUTION DE LA
COMPAGNIE COLONIALE D'INDOCHINE (hévéas)

Ceux qui se plaignent
(*L'Écho annamite*, 28 juillet 1925)

1° M. D[uchateau], directeur de la maison Hale, 7, quai de Belgique à Saïgon, contre le nommé Van khai Nhuan dit Nam, Chinois de Canton, employé à la dite maison, dt bd de la Somme (en fuite), pour détournement d'une somme de 4.619 \$ 75 opéré à l'aide de faux en écritures commerciales ;

Amans Marie *Charles* TRIADOU, président

Né à Rodez, le 19 février 1883.

Fils d'Amans Tradou, fondateur, et de Marie-Louise Birotteau.

Études au Lycée de Rodez

Fondé de pouvoirs, puis directeur de Rauzy et Ville

(**Société commerciale française de l'Indochine**),

Secrétaire de la chambre de commerce de Saïgon (1914).

Directeur, puis administrateur des **Rizeries d'Extrême-Orient** à Cholon.

Administrateur de la **Banque industrielle de Chine** (1922).

et de la **Société d'exploitation des Éts Brossard et Mopin**,

Vice-président des **Comptoirs généraux de l'Indochine** (1926)

et administrateur de la **Société minière de Pac-Lan**.

Scrutateur à l'assemblée générale de la **Banque de l'Indochine** (1927).

Représentant de Hale aux **Hévéas de la Souchère**

aux **Hévéas de Chalang** (démission en 1930)

et aux **Hévéas du Preck-Chlong**

Vice-président de la **Compagnie saïgonnaise de navigation et de transport**.

Administrateur des **Transports et messageries de l'Indochine** (TEMI)(1927)

du **Domaine de Tabelyul**

et de la **Société urbaine foncière indochinoise** (SUFI).

Chevalier de la **Légion d'honneur** (1926)

Décédé à La Garenne Colombes, le 16 juillet 1962.

ca 1925 : TRANSFORMATION EN S.A. DES **Éts DAURELLE**, Hanoï

1926 : PARTICIPATION DANS LES
COMPTOIRS GÉNÉRAUX DE L'INDOCHINE
(Fusion des Louis Jacque et des Éts Daurelle)

Notre carnet financier
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 février 1926)

La Société pour l'exploitation de la maison Wm. G. Hale et Cie vient de modifier ses statuts : désormais, les administrateurs sont nommés pour six ans, le conseil peut créer un comité de direction ; aux assemblées générales, chacun a autant de voix qu'il possède ou représente de fois dix actions ; après affectation de 5 % à la réserve et le versement aux actions d'un dividende représentant un intérêt de 8 %, 15 % du solde revient au conseil plus une somme fixée chaque année par l'assemblée, et le solde aux actionnaires (à remarquer que, si le conseil à la majorité, ce qui est très probable, il peut n'y avoir jamais de solde...).

L'assemblée générale extraordinaire a nommé administrateur M. Émile Oudot [directeur de la Banque de Paris et des Pays-Bas, la représentant au conseil de la Banque franco-chinoise].

En même temps, le capital de la société a été porté de 1 million à 1.250.000 francs par l'émission de 1.000 actions de 250 francs entièrement libérées. Le conseil peut porter le capital à 10 millions de francs.

Cochinchine
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 juin 1926)

La Cour criminelle de Saïgon a condamné par contumace le Chinois Ha-Sanh, commerçant en thé à Cholon, à 10 ans de travaux forcés pour banqueroute frauduleuse; le Chinois Huynh-Tong, commerçant à Cholon, à 10 ans de travaux forcés pour banqueroute frauduleuse, et le Chinois Van-Khai-Uhuan, dit Man, comprador à la maison Hale et Cie, à 10 ans de travaux forcés pour faux en écriture de commerce et abus.

Comptoirs généraux de l'Indochine
(*Le Journal des finances*, 29 octobre 1926)

Conseil d'administration

Charles Triadou, président de la Société W. C. Hale et Cie, délégué à Paris de la chambre de commerce de Saïgon, administrateur de la Société minière de Pac-Lan.
E[milien] Bertrand, administrateur délégué de la Société W. G. Hale et Cie.

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 décembre 1926)

Les actions Hale ont été rayées de la cote à partir du 15 décembre.

1927 : PARTICIPATION DANS LES [PLANTATIONS DE LA SOUCHÈRE](#)

1927 : PARTICIPATION DANS LES PLANTATIONS D'HÉVÉAS DE CHALANG

M. [Jules] Lionel-Marie
et la Société indochinoise de commerce, d'agriculture et de finance
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 13 mars 1927)

Voici la liste des sociétés que la S.I.C.A.F. a créées ou réorganisées ou à la création desquelles elle a participé depuis 1920 :

Société anonyme des [Plantations d'hévéas de Chalang](#) en formation (hévéas au Cambodge avec la maison Hale et Cie) fr. 21.000.000

XUANLOC
Accident d'auto
(*L'Écho annamite*, 9 mai 1927)

Un horrible accident, dont la cause demeure encore inconnue, vient d'enlever à l'affection des siens M. Van den Tempel ¹⁰, de la maison Hale et Cie.

La Renault 10 chevaux qu'il conduisait a capoté, hier matin, à une centaine de mètres de Xuan-Loc, occasionnant, en outre sa mort, de graves blessures à sa femme et à son cuisinier — ce dernier a eu un bras cassé —, nécessitant leur hospitalisation d'urgence, et peut être l'amputation du bras du malheureux bép.

Le bébé de M^{me} et M. Tempel est seul sorti indemne de l'accident.

Quand on est venu au secours des infortunés voyageurs, M^{me} Tempel se trouvait dans le coma.

[Obsèques]
(*Saïgon sportif*, 13 mai 1927)

.....
Le deuil était conduit par M. Duchateau, directeur de la maison Hale, où travaillait M. Van den Tempel, et par le consul p.i. de Hollande, M. Glinz.

Nous apprenons que l'état de M^{me} Van den Tempel s'est beaucoup amélioré.

Cochinchine
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 juin 1927)

M. Bastiaan Van den Tempel, de la maison Hale et Cie, s'est tué, le 8 mai, en auto à Xuan-Loc. Sa femme a été blessée, mais sa fillette est indemne. Un planteur, M. Brokopf, de Java, qui les accompagnait, eut un bras cassé.

¹⁰ B. van den Tempel : ancien de Diethelm.

1927 (mai) : CRÉATION DES RIZERIES DU MÉKONG

1927 (juin) : participation dans l'UNION FINANCIÈRE FRANCO-INDOCHINOISE

1927 (fin) : PARTICIPATION DANS LES PLANTATIONS D'HÉVÉAS DU PRECK-CHLONG

1928 : CO-FONDATEUR DU DOMAINE DU TABELYUL

1928 : CRÉATION DE LA SOCIÉTÉ DES SALINES DU SUD-ANNAM

1928 (février) : CO-FONDATEUR de la SOCIÉTÉ DES CULTURES INDOCHINOISES,
au Kontum

Élection du 26 avril 1928
Liste des candidats aux fonctions de juges consulaires
(*L'Écho annamite*, 24 avril 1928)

2. — Juges suppléants
M. René Duchateau, administrateur-directeur de la Sté Wm. G. Hale & Cie, juge suppléant sortant.

1928 : CRÉATION DE LA
MANUFACTURE SAÏGONNAISE DE CARREAUX ET MOSAÏQUES

Saïgon
Les plaintes
(*L'Écho annamite*, 11 juillet 1928)

Plaintes ont été déposées par :
4° M. le directeur de la Société F. C. [*sic*] Hale et Cie, quai de Belgique contre le
planton Nguyễn van Ky, 32 ans, dt rue de Champagne (en fuite), pour emport d'une
somme de 100 p. :

Wm G. HALE ET C°
(*Le Journal des finances*, 27 juillet 1928)

Les actions de la Maison Wm. G. Hale et C° — affaire d'affrètement, assurances, représentation, gérance, etc., établie à Saïgon — viennent d'apparaître hors cote où elles ont été bien accueillies

La dernière assemblée extraordinaire a autorisé le doublement du capital actuellement de 1.250.000 en 5.000 actions de 250 fr. par la création de 5.000 actions nouvelles qui, libérées par prélèvement sur les réserves, seront distribuées titre pour titre aux anciens actionnaires. En même temps le nominal des actions sera modifié et fixé à 100 francs. Il y aura donc 25.000 actions en circulation.

Après cette première opération qui contribuera, évidemment, à élargir le marché du titre, le conseil songerait, dit-on, à en réaliser une seconde qui donnerait encore plus d'élasticité à la cote. Usant des pouvoirs qui lui ont été conférés, il envisagerait la création et l'émission — en dehors des actions gratuites — de 50.000 actions de numéraire, ce qui porterait le fonds social à 7.500.000 en 75.000 actions de 100 francs contre 5.000 de 250 francs actuellement.

Notre carnet financier
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 août 1928)

La Société Wm. G. Hale et Cie, au capital de 1.250.000 francs, a réalisé en 1927 un bénéfice de 1.549.433 francs.

Un dividende de 100 francs par action a été mis en paiement le 15 juillet. 500.000 francs ont été portés à la réserve extraordinaire et 392.490 fr. 38 ont été reportés à nouveau.

Le rapport du conseil d'administration fait ressortir, en outre d'une importante augmentation du chiffre d'affaires en exportation de riz d'Indochine et produits divers, une grande activité des départements assurances, shipping et gérance des sociétés indochinoises.

Une assemblée générale extraordinaire tenue à l'issue de l'assemblée ordinaire a autorisé le doublement du capital actuellement de 1.250.000 fr. en 5.000 actions de 250 francs, par la création de 5.000 actions nouvelles qui, libérées par prélèvement sur les réserves, seront distribuées titre pour titre aux anciens actionnaires.

En même temps, le nominal des actions sera modifié et fixé à 100 francs, le capital de 2.500.000 fr. étant ainsi représenté par 25.000 actions.

Les sociétés gérées par la maison Hale et ses filiales représentent un total de 100 millions de capital nominal.

Notre étude financière.
Wm. G. HALE ET CO.
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 octobre 1928)

La Société anonyme pour l'exploitation de la maison Wm. G. Hale et C° fut fondée le 24 décembre 1918, il y a à peine dix ans.

Elle avait alors pour objet l'exploitation d'une des plus vieilles entreprises indochinoises, pour ne pas dire la plus vieille : la maison Wm. G. Hale et Cie, établie à Saïgon depuis 1858.

La société ne se proposait d'abord que de continuer les affaires de cette maison : importation et exportation, affrètement et achat de vapeurs, représentation de compagnies d'assurance et de navigation.

Son capital était de un million porté en 1925 à 1.250.000 francs, entièrement versé, sans actions d'apport ni parts de fondateur.

La société a gardé sur le marché indochinois la place que s'y était taillée la maison Hale et Cie et, en 1927 elle exporta d'Indochine 96.750 tonnes de riz et dérivés ou produits divers (maïs, poivres, stick-laque), tant en Europe, où elle a augmenté son activité, grâce au concours d'une grande maison de Marseille, Dufay et Gigandet, qu'en Extrême-Orient.

La maison Hale s'occupait jadis beaucoup d'affrètement et c'était, à cette époque, une branche d'activité très rémunératrice. Il n'en est plus de même aujourd'hui : le shipping est devenu aléatoire et tend de plus en plus à se séparer des opérations commerciales, aussi la société qui a fait suite à la maison Hale s'est-elle contentée de conserver la place qu'occupait celle-ci en Extrême-Orient sur le marché des frets sans essayer de la faire plus grande.

Par contre, le département « Assurance » a réalisé d'importants et constants progrès : la société représente d'excellentes compagnies françaises, anglaises et japonaises et le développement incessant et si rapide de l'Indochine assure à son activité un champ d'action des plus vastes.

Enfin, la société a créé, il y a quelques années, un service de gestions diverses qui a crû avec une très grande rapidité.

Elle gère, en effet, en Indochine, les sociétés suivantes :

Société du Domaine de Tabelyul (Exploitation forestière), au capital de 3.500.000 fr. Siège à Saïgon ;

Société des Plantations d'hévéas de Chalang (Plantations), au capital de 2.000.000 de francs. Siège à Saïgon.

Société des Plantations d'hévéas du Prek Chlong (Plantations), au capital de 10.000.000 de francs. Siège à Saïgon ;

Société des Plantations d'hévéas de la Souchère (Plantations), au capital de 13.000.000 de francs. Siège à Saïgon ;

[Compagnie des Grands Lacs d'Indochine](#) (Pêcheries et fabrication d'huile et d'engrais de poissons), au capital de 400.000 \$. Siège à Saïgon ;

Société urbaine foncière indochinoise, au capital de 500.000 \$. Siège à Saïgon ;

Manufacture saïgonnaise de carreaux et mosaïques, au capital de 70.000 \$. Siège à Saïgon ;

Société des Salines du Sud-Annam, au capital de 250.000 \$. Siège à Saïgon.

Associated Oil Company of Indochina, qui représente en Indochine les intérêts de l'Associated Oil Company of California (Importation de pétroles et essences), au capital de 200.000 \$. Siège à Saïgon.

D'autre part, la société domicilie à son siège les sociétés suivantes, à qui elle rend des services spéciaux de contrôle et d'assistance :

Société des transports et messageries de l'Indochine, au capital de 6.500.000 fr. Siège à Saïgon ;

Comptoirs généraux de l'Indochine, au capital de 20.000.000 de francs. Siège à Saïgon.

Société immobilière de l'Indochine, au capital de 2.000.000 de francs. Siège à Saïgon ;

Société des Distilleries Mazet d'Indochine, au capital de 600.000 \$. Siège à Saïgon.

Ainsi la Société Hale et Cie gère ou contrôle treize sociétés importantes, dont les capitaux totalisés dépassent 100 millions de francs.

Et cependant, elle n'a elle-même qu'un capital de 1.250.000 francs.

La comparaison est significative. Le conseil est autorisé par les statuts à porter le capital à 10 millions de francs, mais il a préféré garder à la société son capital restreint aussi longtemps qu'il fut possible.

Aujourd'hui, ce n'est plus possible et ce capital est devenu absolument insuffisant.

Nous sommes, en effet, à la veille d'un nouveau bond de l'essor indochinois : la nomination de M. Pasquier a produit l'effet le plus heureux tant en France qu'à la colonie qu'il met, pour un temps que nous espérons long, à l'abri des jeux si onéreux de la politique et du hasard ; un grand emprunt va être émis pour hâter la construction des travaux neufs indispensables.

L'exécution — préparée de longue main par l'éminent technicien qu'est M. Pouyanne — d'un vaste programme de travaux publics, comme on n'en a pas vu depuis 1898, va étendre le champ d'activité des entreprises indochinoises et la société Hale et Cie est appelée à jouer un rôle de tout premier plan dans le mouvement qui va être déclenché.

Pour n'être pas inférieure à sa tâche, la société a décidé, en juin dernier, de porter le capital à 7.500.000 francs dans les conditions suivantes :

Le capital est d'abord doublé sous forme de répartition d'une partie des réserves : sur les 1.659.592 francs de réserves existant au 31 décembre 1927, une somme de 1.250.000 francs est prélevée pour donner gratuitement à chaque actionnaire une action nouvelle de 250 fr. par action ancienne.

Pour permettre une répartition plus large de ses titres dans le public, la société divise en actions de 100 francs ses actions de 250 francs, puis porte son capital de 2.500.000 à 7.500.000 francs par émission à 120 francs de 50.000 actions d'un nominal de 100 francs, dont la souscription est réservée aux anciens actionnaires.

Il y a identité de droits (sauf en ce qui touche le dividende de l'année 1928) entre l'ensemble des 5.000 actions anciennes d'origine de 250 fr. et l'ensemble des 12.500 actions nouvelles de 100 francs données à titre gratuit, par distribution de partie des réserves.

En d'autres termes, et par suite de la division prochaine des titres de 250 fr. en coupures de 100 fr., le coupon n° 8 des actions d'origine confère le droit de recevoir deux actions et demi de 100 fr. à titre gratuit et de souscrire à 5 actions de 100 fr. nominal au cours de 120 fr. dans l'augmentation de capital de 2.500.000 à 7.500.000 fr. décidés par la société.

Parallèlement, l'action ancienne ex-coupon n° 8 confère au porteur le droit de souscrire à 5 actions nouvelles d'une valeur nominal de 100 fr. émises à 120 fr. dans l'augmentation de capital précitée.

Si l'on veut prendre un exemple, un actionnaire possédant une action d'origine de 250 fr. possède aujourd'hui 5 actions de 100 francs et, en versant 1.200 francs, il en acquerrait 10 autres.

L'action d'origine de 250 francs, a été introduite en Bourse à 2.200 francs. Le capitaliste qui en a acheté à ce prix et qui va souscrire à l'augmentation de capital va se trouver, ayant au total déboursé 3.400 francs, propriétaire de 15 actions de 100 francs, ce qui représente pour chaque action un prix de 230 francs environ, ce qui laisse une marge de plus-value considérable.

L'opération, on le voit, est très attrayante et le public a été très impressionné par les résultats de l'exercice 1927. Le bénéfice net de cet exercice s'est élevé, en effet, à 1.549.434 francs et, avec le solde reporté à nouveau de 1926, le bénéfice distribuable était de 1.709.905 francs, par conséquent très supérieur au capital.

La distribution aux actions d'un dividende de 100 fr. n'a absorbé que 500.000 francs et il a pu être affecté 500.000 francs à la réserve extraordinaire, en même temps qu'une somme de 392.490 francs était reportée à nouveau.

Le bilan de 1927 se balance par 18.950.490 francs. Les actionnaires y relèvent avec plaisir que le fonds de commerce y figure pour la somme de un franc après avoir fait

l'objet de 2.536.081 francs d'amortissements, les différentes réserves pour 892.101 francs et le portefeuille titres pour 1.719.943 francs.

Dans ces conditions, on ne saurait s'étonner que l'action d'origine soit montée en quelques semaines de 2.200 à 2.900 francs : à ce taux, l'affaire se capitalise à 14 millions 1/2 de francs, ce qui n'est vraiment pas exagéré, puisque les bénéfices de 1927 représentent plus de 10 % de la capitalisation boursière.

Ajoutons en dernier lieu que les actions nouvelles sont créées jouissance du 1^{er} janvier 1929 et que la souscription, ouverte le 16 octobre, sera close le 15 novembre.

Hale et Cie
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 28 octobre 1928)

La société Hale et Cie vient d'introduire ses actions en Bourse et certains se sont étonnés de voir les actions de 250 fr. mises sur le marché à 2.600 fr.

Cela n'a pourtant rien d'extraordinaire : les bénéfices de 1927 ont été supérieurs au capital, atteignant 1.549.433 fr. pour un capital de 1.250.000 fr. et le dividende a été fixé à 100 fr. par action.

Le bruit court que l'introduction en Bourse doit être suivie d'une division des actions en actions de 100 francs et d'une augmentation de capital.

Il y a là une perspective assez attrayante, mais le marché ne paraît nullement disposé à s'emballer. Au bilan, l'on voit bien que le fonds de commerce ne figure plus que pour 1 franc et que les réserves atteignent près de 900.000 fr., mais on y voit aussi pour près de 14 millions de débiteurs divers, qui ne peuvent être que les filiales de la société, parmi lesquelles on trouve les Hévéas de Chalang, au capital de 21 millions, les Hévéas du Hek-Chlong [*sic* : *Preck-Chlong*], capital 10 millions, les Hévéas de La Souchère, capital 13 millions.

Étant donnée la faiblesse du marché du caoutchouc, ces participations pèsent lourdement sur l'affaire, car chacun se rend bien compte que la société est moins une entreprise commerciale qu'un omnium genre « Sicaif », et « Messageries fluviales ». Qu'y a-t-il dans le portefeuille, porté au bilan pour 1.719.943 fr. ? Nous aimerions le savoir, mais aucun actionnaire n'a posé la question à l'assemblée. Elle est pourtant d'importance.

CHRONIQUE FINANCIÈRE
Comptoirs généraux de l'Indochine
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 2 décembre 1928)

L'affaire fut lancée au capital de 20 millions de francs, divisé en actions de 250 francs, et elle s'intégra dans le groupe Hale (Triadou, Mazet, Berquet, [Émilien] Bertrand, etc.)

(Supplément illustré de *l'Économiste colonial*, 15 décembre 1928)
Wm. G. HALE & Co
(Société anonyme pour l'exploitation de la maison)
Société anonyme au capital de 7.500.000 francs.
Siège social : 7, quai de Belgique, SAIGON

Bureaux administratifs: 17, rue d'Astorg, PARIS (8^e)

EXPORTATION GÉNÉRALE

Riz — Maïs — Coprah — Poivre

Sticklac — Peaux — Cornes

AFFRETEMENTS — ASSURANCES

Agents de :

La Prévoyance.	Apcar and Co Steamers.
British Traders Insurance C ^o .	S Barber Line.
Tokio Marine Insurance C ^o .	British India Steam Navigation C ^o .
China Fire Insurance C ^o .	China Navigation.
Phoenix Insurance C ^o .	Ben Line of Steamers.
Taishoo Marine Insurance.	Canadian Pacific s/s Ltd.
Liverpool Underwriters.	Castle Line.
Reliance Insurance C ^o .	Glen Line.
Compagnie des Assureurs Mari- times d'Anvers.	Osaka Shosen Kaisha.
	Lloyd Triestino.

SOCIÉTÉ ANONYME

pour l'exploitation de la Maison

W^M G. HALE & C^o

Au Capital de 7.500.000 Francs

DIVISÉ EN 75.000 ACTIONS DE 100 FRANCS CHACUNE

Droit de timbre
acquitté par émission
Avis d'autorisation
inséré au J.O.
de l'Indo-Chine
du 9 Janvier
1929

Statuts déposés chez M. **AYSSARD**, Notaire à Saïgon



SIÈGE SOCIAL :

7, Quai de Belgique, SAÏGON (Cochinchine)

ACTION DE 100 FRANCS AU PORTEUR

N° 044515

UN ADMINISTRATEUR

PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

Saïgon, le 15 Décembre 1928.

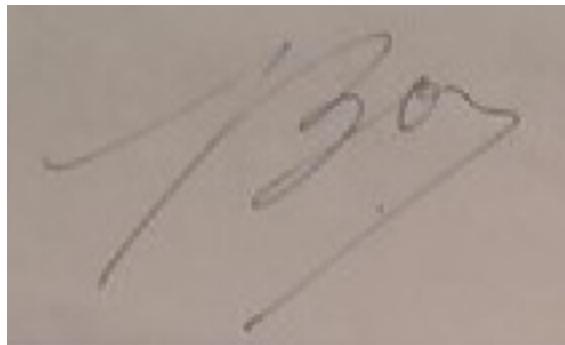
Coll. Gérard O'Connell
Société anonyme
pour l'exploitation de la maison
W^m G. HALE & C^o

Société anonyme au capital de 7.500.000 fr.
divisé en 75.000 actions de 100 fr. chacune

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel de l'Indochine*
du 9 janvier 1929

Siège social : 7, quai de Belgique, Saïgon
ACTION DE 100 FRANCS AU PORTEUR
Un administrateur (à gauche) : Charles Triadou
Par délégation du conseil d'administration (à droite) : Boas ¹¹
Saïgon, le 15 décembre 1928
VIEILLEMARD, IMP., PARIS

A photograph of a handwritten signature in dark ink on a light-colored background. The signature is stylized and appears to be 'R. Boas'.

La signature de René Boas en 1939

Annuaire Desfossés, 1929, p. 1597 :
C. Triadou, P. Guesde, C. Bertrand, R. Duchateau, Girard, L. Jacque, Luu-Hoi, E.
Mazet, Émile Oudot, Tha-Mah, Yan, adm.

[Messageries fluviales de Cochinchine](#)
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 12 mai 1929)

[...] Leur participation dans la maison Hale et Cie a été très fructueuse, surtout depuis l'introduction en Bourse des titres de cette affaire et la division des actions de 500 fr. en actions de 100 fr. [...]

[Participation dans [Union électrique d'Indochine](#)]

Les Fluviales ont créé, il y a quelques mois, avec le concours de la maison Hale, l'Union électrique d'Indochine, à laquelle ont été apportées les centrales électriques que possédaient et exploitaient en Cochinchine et au Cambodge MM. Labbé et Le Phat An. Vingt-cinq réseaux de transport d'énergie vont être exploités par la société et l'on compte en 1929 sur 25.000 \$ de bénéfices bruts. [...]

¹¹ René Boas (Montmorency 1888-New York 1974), ingénieur ECP, administrateur des Hévées de Chalang, puis, après absorption en 1934, des Hévées de Prek-Chlong. Voir [encadré](#).

GROSSES FAUTES DE GESTION (1929)

PREK-CHLONG

(SOCIÉTÉ DES PLANTATIONS D'HÉVÉAS DE)
(Marcel LEROY, *Le Caoutchouc*, Paris, 1935, p. 109 s)

La société s'est heurtée à de grosses difficultés à ses débuts. La Société W. G. Hale et C°, qui assumait le poste d'administrateur-directeur général, a commis, en 1929, de grosses fautes de gestion.

Sur 325 hectares défrichés au cours de l'année, 120 seulement ont pu être plantés et cela à la fin de la saison des pluies. Les jeunes arbres ont été entièrement brûlés par le soleil, et les dépenses faites au cours de cet exercice l'ont été en pure perte.

En outre, la Société Hale et C° s'est fait prêter par Prek-Chlong et à l'insu du conseil, une somme de fr. 1.649.366,30, sur laquelle il reste dû 209.881 fr. 45.

Les pouvoirs de la Société Hale et C° ont été immédiatement résiliés.

Démission

(*L'Écho annamite*, 27 mai 1929)

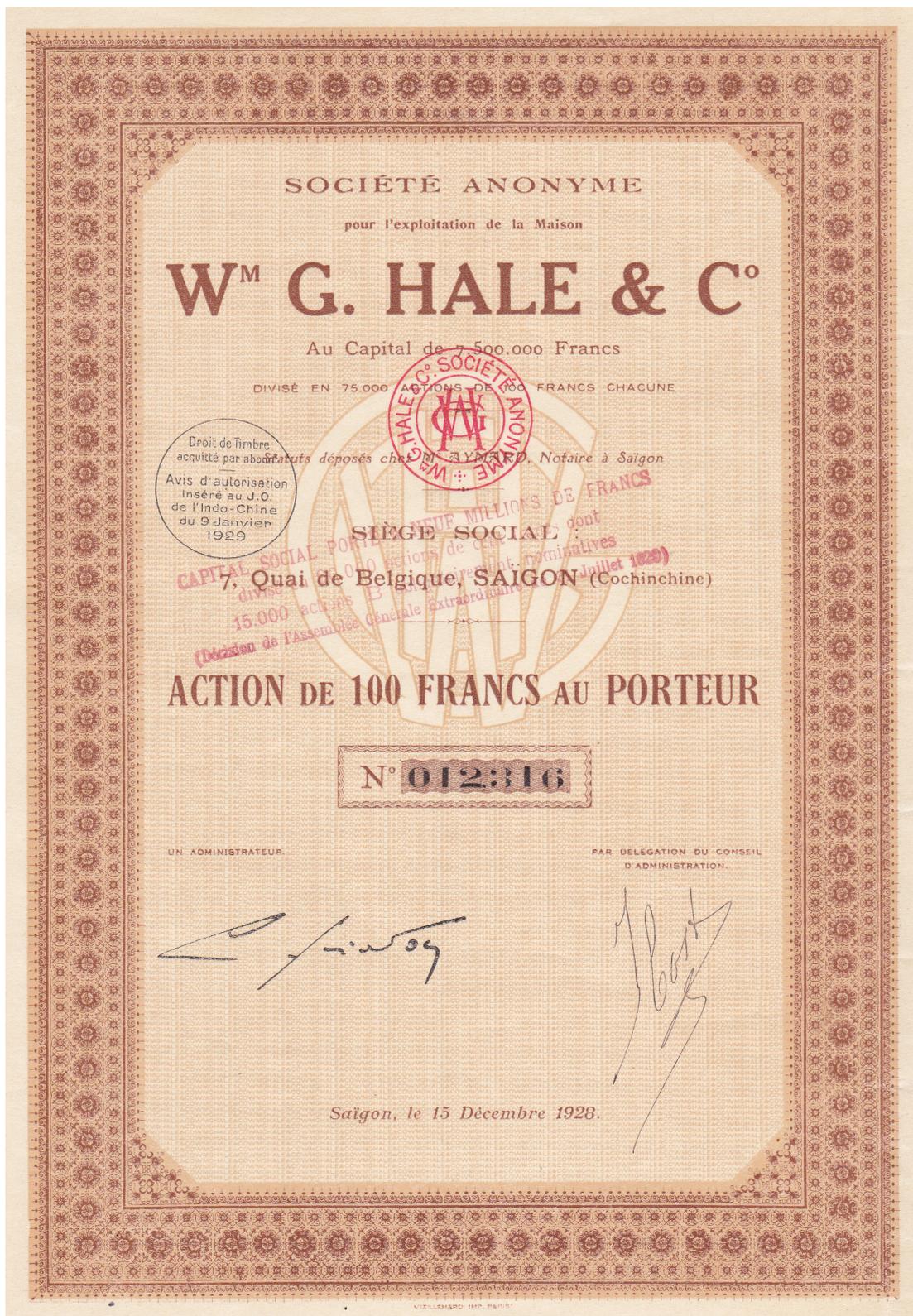
15 mai 1929 : Est acceptée la démission offerte par M. Duchateau de ses fonctions de juge suppléant du tribunal mixte de commerce de Saïgon.

Notre carnet financier

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 juin 1929)

Société W. G. Hale. — Le dividende de l'exercice écoulé sera probablement de 40 francs par action de 100 francs, égal au précédent (100 francs par action de 250 francs).

AUGMENTATION DE CAPITAL RÉSERVÉE AUX
COMPTOIRS DUFAY & GIGANDET, de Marseille



CAPITAL SOCIAL PORTÉ À NEUF MILLIONS DE FRANCS
divisé en 90.000 actions de cent francs dont
15.000 actions B obligatoirement nominatives
(Décision de l'assemblée générale extraordinaire du 8 juillet 1929)

(*L'Information financière, économique et politique*, 6 juillet 1929)

MAISON HALE. — Le conseil demandera à une assemblée extraordinaire convoquée pour le 31 juillet l'autorisation de porter le capital de 7.500.000 fr. à 9 millions par la création de 15.000 actions de 100 fr., à vote plural, émises à 150 fr. et réservée à la Société des Comptoirs Dufay et Gigandet, de Marseille. Ces actions, qui n'auront droit qu'à la moitié du dividende des actions actuelles, seront obligatoirement nominatives. Le conseil demandera également à porter ultérieurement et éventuellement le capital à 15 millions de francs.

Société pour l'exploitation de la Maison Wm. G. Hale et Cie
(*La Journée industrielle*, 3 août 1929)

Saigon, 1^{er} août. — Une assemblée extraordinaire tenue hier a autorisé le conseil à augmenter le capital de 7.500.000 fr. à 9 millions, par l'émission à 150 fr. de 15.000 actions de 100 fr., à vote privilégié, dont la souscription est réservée à la Société des Comptoirs Dufay et Gigandet, de Marseille. Ces actions, obligatoirement nominatives, n'auront droit qu'à la moitié du dividende des actions actuellement existantes.

De plus, le conseil a été autorisé à porter ultérieurement le capital jusqu'à un maximum de 15 millions.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Société pour l'exploitation de la Maison Wm. G. Hale et Cie
(*La Journée industrielle*, 4 août 1929)

L'assemblée ordinaire tenue le 31 juillet, à Saïgon, a approuvé les comptes de l'exercice 1928, qui se sont soldés par un bénéfice de 1.744.622 fr., contre 1.549.433 fr. Après réserve légale, le solde bénéficiaire de 1.677.870 fr. a été reporté à nouveau, en raison de la situation commerciale en Indo-Chine.

HALE et Cie
(*Le Journal des débats*, 6 août 1929)

Les comptes de l'exercice 1928, se soldant par un bénéfice de 1.744.622 francs, ont été approuvés par l'assemblée qui vient de se tenir à Saïgon. Après dotation de la réserve légale, le solde de 1.677.870 francs, a été reporté à nouveau. Une assemblée extraordinaire, tenue ensuite, a autorisé le conseil à porter le capital de 7.500.000 francs à 9 millions, par la création d'actions à vote plural de 100 francs, nominatives et réservées à la Société des Comptoirs Dufay et Gigandet, de Marseille. Le conseil est, en outre, autorisé à porter éventuellement le capital à 15 millions.

Les obsèques de M. Quach Khoi
(*L'Écho annamite*, 10 septembre 1929)

Les obsèques de M. Quach Khoi, fils aîné de M. [Quach Dam](#), ont eu lieu, à Cholon, au milieu d'une grande affluence d'amis et de curieux.

.....
Nous avons remarqué parmi les Européens : MM. ... Massabot...

Charles-Emmanuel BROUSSE,
président et administrateur délégué (1930),
représentant des États-Haïtiens aux [Hévéas de la Souchère](#)
et aux [Comptoirs généraux de l'Indochine](#)

Né à Castelnou (P.-O.), en 1892.

Aîné des quatre fils d'[Emmanuel Brousse](#) (1866-1926), imprimeur-gérant de *l'Indépendant des Pyrénées-orientales*, député, ministre, et de Marguerite Chamorin.

Frère d'Emmanuel Brousse, directeur technique de *l'Indépendant*, conseiller municipal de Perpignan, président du conseil d'arrondissement de Prades, disparu le 17 septembre 1929 dans le crash de l'avion postal Toulouse-Casablanca.

Marié à M^{lle} Bluefeldt, fille du professeur du lycée Janson-de-Sailly (1912), puis à M^{me} Maiden Spinak, comtesse de Giorgio, fille d'un industriel français établi en Californie (1928).

Avocat à la cour d'appel de Paris.

Sous-lieutenant, pilote à l'escadrille Br. 126 : « Officier pilote d'une adresse et d'un courage remarquables. Réformé deux fois, s'est engagé dans l'aviation où il ne cesse de faire preuve des plus belles qualités militaires. A pris part à tous les bombardements de son escadrille, rentrant fréquemment avec des balles et des éclats d'obus dans son appareil. A contribué à abattre un avion ennemi. » (*Le Figaro*, 21 septembre 1918).

Conseiller général de Mont-Louis (P.-O.) (1919-1935).

Chef adjoint du cabinet de son père au sous-secrétariat aux finances, chargé de son secrétariat particulier (jan. 1920).

Conseiller d'arrondissement du canton de Saillagouse (1927) dont son père était conseiller général.

Candidat aux législatives dans l'arrondissement de Prades (1928) et de Céret (1932), puis aux sénatoriales (1935).

Directeur des services parisiens et parlementaires de *l'Indépendant*.

Secrétaire général du Syndicat des journaux quotidiens de province (1928), puis vice-président du Syndicat de la presse de province.

Officier de la Légion d'honneur comme journaliste (*JORF*, 26 février 1933).

Directeur du *Petit Bleu* (février 1934), puis du *D'Artagnan* (début 1935).

Voyages divers.

Attaché de presse de l'ambassade de France à Washington sous l'Occupation.

Apporte sa collaboration aux services de renseignements américains.

Il tente en vain de reprendre la direction de *l'Indépendant* (1946).

Décédé à Castelnou, en 1981, dans l'incendie d'une partie de son château.

À l'Officiel d'Indochine
DEMANDES DE CONCESSIONS
(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 20 avril 1930)

M. Chantemerle, fondé de pouvoirs de Hale et Cie, demande concession de 743 ha. de lais de mer à Tien-Hai, province de Thaï Binh (Tonkin),

Wm G. Hale & Co (W.G.H.)
7, quai de Belgique - Saïgon.

Siège administratif : 17, rue d'Astorg, Paris (8^e)

Capital. — Société anon. fondée le 24 décembre 1918, au capital de 9 millions de fr. en 90.000 actions de 100 fr., dont 75.000 A et 15.000 B. — Dividendes : 1925, 50 fr. ; 1926, 60 fr. ; 1927, 100 fr.

Objet. — Export., import., assurances maritimes et incendie, affrètements (agent des Cies de navigation : Osaka Shosen Kaisha, Canadian Pacific Steamship, Lloyd Triestino, British India, etc.), consignation.

Exp. — Riz, maïs, coton, coprah, poivre, peaux de serpents, gomme-gutte, peaux, graisse de poissons, etc.

Imp. — Gunnies, charbons, pétroles et essences.

Maisons. — Cochinchine : Saïgon. — Tonkin : Haïphong. — Marseille, 33, rue Saint-Jacques.

Conseil. — MM. Ch. Emm. Brousse, présid. admin.-dél. ; L. Jacque ¹², Ch. Triadou, Luu-Hoi, E. Bertrand, Pierre Souzy.

(AEC 1931/955 ¹³)

Notre carnet financier
(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 5 mai 1930)

Hale reprend, double même, sur le bruit que la maison a été rachetée (nous donnons la nouvelle sous toutes réserves) par la grosse firme marseillaise Dufay et Gigandet

1930 (mai) : René DUCHATEAU CRÉE LA [SOCIÉTÉ INDOCHINOISE DE COMMERCE](#)

Notre carnet financier
(Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 20 mai 1930)

La Société Wm. G. Hale va proposer le 26 mai, à Saïgon, à ses actionnaires, d'affermier son fonds de commerce.

¹² Louis Jacque (1864-1937) : fondateur des [Comptoirs généraux de l'Indochine](#).

¹³ Archives Serge Volper.

1930 (mai) : CRÉATION DE LA
SOCIÉTÉ COMMERCIALE Wm. G. HALE & Cie
fermière de Wm. G. Hale



[Coll. Olivier Galand](#)

SOCIÉTÉ COMMERCIALE Wm. G. HALE & Cie
Société anonyme au capital de 20.000 piastres I.C.
divisé en 20.000 actions de 10 piastres chacune

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel de l'Indochine*
du 7 février 1931

Siège social : 7, quai de Belgique, Saïgon

Statuts déposés le 26 mai 1930, au rang des minutes de M^e Mathieu,
notaire à Saïgon

ACTION DE 10 PIASTRES I.C. AU PORTEUR
Un administrateur (à gauche) : Camille Dufay
Un administrateur (à droite) : [...] Jarneau
Impr. du Petit Marseillais

Camille GRAND-DUFAY (1884-1964), PDG

vice président, directeur général des Comptoirs Dufay & Gigandet.
Voir [encadré](#).

AEC 1931/973 ¹⁴ :

Société commerciale Wm G. Hale & Cie.

7, quai de Belgique, Saïgon.

Représentants en France : Société commerciale Wm G. Hale et Cie (France), 17, rue d'Astorg, Paris, et Comptoirs Dufay & Gigandet, 31, rue Saint-Jacques, Marseille.

Capital. — Société anon. 28 mai 1930, 200.000 piastres en 20.000 actions de 10 piastres.

Objet. — Export., import., assurances maritimes et incendie, affrètements (agent des Cies de navigation : Osaka Shosen Kaisha, Canadian Pacific Steamship, Lloyd Triestino, British India, etc.), consignation.

Conseil. — MM. Camille Grand-Dufay, prés. et directeur gén. ; William Browne ¹⁵, Roger Grand-Dufay ¹⁶, Pierre Guesde ¹⁷, Joseph de la Pommeraye ¹⁸, Gaston Rueff ¹⁹.

1930 (juin) : CRÉATION DE
LA [SOCIÉTÉ COMMERCIALE Wm. G. HALE FRANCE](#), Paris

PERTE DES MANDATS DE GESTION DE PLANTATIONS ÉVICTION DES ANCIENS ADMINISTRATEURS

(*Le Journal des finances*, 13 juin 1930)

¹⁴ Archives Serge Volper.

¹⁵ Willem F. Browne : sujet néerlandais. Fondé de pouvoirs au Havre (1899), puis administrateur des Comptoirs Dufay, Gigandet et Cie.

¹⁶ Roger Grand-Dufay : fils d'Henri (1858-1940), frère de Camille (1884-1964). Marié en 1929 avec Marie Marguerite Bonnasse, fille de Joseph. Administrateur des Comptoirs Dufay & Gigandet et des Caoutchoucs de Kompong-Thom (1935).

¹⁷ [Pierre Guesde](#) (1870-1955) : résident supérieur, puis (1923) administrateur de sociétés. Il pourrait avoir représenté les États Hale aux Comptoirs généraux de l'Indochine, aux Hévées de Chalang et à l'Union électrique d'Indochine, mais il n'est pas toujours facile d'identifier le drapeau de ce personnage multicolore, ni même de déterminer s'il en sert un autre que le sien.

¹⁸ Joseph Guyot de la Pommeraye (Alexandrie, 1877-Marseille, 1958) : commandité à ses débuts par Henri Grand-Dufay, administrateur de diverses sociétés indochinoises, fondateur d'Indochine films et cinémas. Voir [encadré](#).

¹⁹ Gaston Rueff (1901-1977) : ingénieur des Arts et manufactures, administrateur, puis président des Messageries fluviales de Cochinchine au sortir de la Seconde Guerre mondiale. Voir [encadré](#).

L'action W. G. Hale n'a pas pu coter ces jours derniers ; le dernier cours est de 41. L'assemblée du 26 mai, tenue à Saïgon, avait approuvé les comptes de 1929 laissant apparaître une perte de 8.365.680 francs supérieure au capital porté à la fin de 1928 à 7.500.000 francs par émission en numéraire et distribution de réserves. Les actionnaires ont accepté la démission des anciens administrateurs et en ont nommé d'autres. Ils ont donné à une société anonyme en formation les pouvoirs nécessaires pour gérer les affaires de la société.

L'agitation communisme en Cochinchine
Des tracts préconisent le boycottage du 14 juillet
ARRESTATION D'UN DISTRIBUTEUR, EN FLAGRANT DÉLIT
(*L'Écho annamite*, 12 juillet 1930)

Nous jouissons, Dieu merci, ces dernières semaines, d'un calme absolu en Cochinchine. À présent éclairé sur les boniments communistes, le bon peuple ne s'y laisse plus prendre. Ne nous hâtons pas d'en déduire, cependant, que les meneurs ont désarmé. Tapis dans l'ombre, comme toujours, ils redoublent d'effort, mais sans beaucoup de succès.

On nous signale que, dans la nuit de jeudi à vendredi, [un distributeur de tracts, du nom de Lam quang Hien, âgé de vingt ans, secrétaire à la maison Hale et Cie](#), demeurant rue Legrand-de-la-Liraye, fut surpris, en flagrant délit, rue Thomson Interrogé par la police, il lui déclara qu'il avait été payé, par un inconnu, pour cette besogne. Il a été déféré au parquet, hier matin.

À Saïgon et Giadinh, des tracts nombreux furent distribués, de nuit, préconisant le boycottage des fêtes et réjouissances organisées à l'occasion du prochain quatorze juillet. [...]

Biênhoà
Un grave accident sur la route du Cap
(*L'Écho annamite*, 10 septembre 1930)

Un accident, qui a coûté la vie à un cycliste indigène, s'est produit, dans la nuit de samedi à dimanche. M. Cailleux, directeur de la maison Hale, se rendait au Cap, en auto, en compagnie de quelques amis, lorsqu'entre Biênhoà et Long-Thanh, l'auto croisa des cyclistes annamites, qui étaient, d'ailleurs, sans lanterne.

Le chauffeur tenait sa droite. Mais un des cyclistes, pour une raison inconnue, se porta sur sa gauche, brusquement.

Malgré le coup de volant immédiatement donné par le chauffeur, le cycliste fut violemment heurté par la voiture et mourut presque sur-le-champ, tandis que l'auto allait donner dans un remblai, fort heureusement sans mal pour les occupants.

W. G. Hale and C°.
Augmentation de capital
(*Les Annales coloniales*, 16 et 23 septembre 1930)

Jusqu'au 30 courant, les actionnaires peuvent souscrire au pair de 10 p. à 9.000 act. de Sté commerciale W. G. Hale and C°, à raison de 1 nouv. pour 10 anc. sur remise du coupon 11. Aux Comptoirs Dufay et Gigandet, 31, rue St-Jacques, à Marseille.

Cochinchine

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 octobre 1930)

Décès : M. Edmond Pinaire, 47 ans, ancien directeur de la maison Berthet-Charrière et de Hale et Cie, administrateur délégué de la rizerie Ong-Yu-Jol.

Il était arrivé en Indochine il y a 25 ans, avait été aussi planteur à Phu Quoc et juge suppléant au tribunal de commerce.

Sté des plantations d'hévéas de Chalang
(*Les Annales coloniales*, 4 novembre 1930)

[...] La gérance technique a été retirée à la Société Hale et portée à la Sté indoch. de comm., d'agricul. et de finances [SICAF]. Le compte de la Sté Hale figurant à l'actif compte pour 991.135 25 et garanti par des hypothèques bancaires, déjà assuré des 5/8 en cours d'exercice est en voie de règlement.

Société des plantations d'hévéas du Preck-Chlones [ou Preck-Chlong/Preckchlong]
(*Les Annales coloniales*, 4 novembre 1930)

[...] La Sté W. G. Hale qui avait, en 1929, la gérance technique de la plantation a cédé celle-ci, depuis le début de l'exercice en cours, à la Société indoch. de commerce, d'agriculture et de finances [SICAF]. La dette de la Sté Hale qui figurait à l'actif, au 31 déc. 1929, pour 1.649.360 30, garantie par des hypothèques bancaires, a été libérée en cours d'exercice à concurrence des 5/8, les versements libératoires se poursuivent.

DIVISION DU CAPITAL PAR DIX

NOTRE CARNET FINANCIER

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 avril 1931)

La société pour l'exploitation de la maison Hale et Cie a réduit son capital de 9 millions à 900.000 francs.

Les obsèques de M. Cailleux
(*La Dépêche d'Indochine*, 2 juin 1931)

Ce n'est pas sans une profonde surprise que nous avons appris, hier matin, après notre tirage, le décès, survenu quelques heures auparavant, de M. Maurice Cailleux,

directeur de la Maison Hale. Jeune, actif, sportif, d'une santé qui paraissait robuste, M. Cailleux est décédé, tout comme M. Demange, d'une fièvre typhoïde qui aurait été contractée à Dalat dont les eaux d'alimentation sont loin d'avoir la pureté nécessaire.

M. Cailleux, bien connu et estimé dans le monde des affaires, fut employé aux Rizeries de la Méditerranée, puis fut fondé de pouvoirs de la Compagnie Franco Coloniale des riz. À la dissolution de cette société, il devint directeur de la vieille firme d'exportation William G. Hale.

Les obsèques de M. Cailleux ont été célébrées ce matin au milieu d'une assistance considérable.

Parmi les personnes qui suivirent le cercueil, nous avons pu noter M. Lacaze, président de la chambre de commerce, les représentants de la Banque de l'Indochine, de la Banque franco-chinoise, des Messageries Maritimes, de la maison Denis Frères, de la Compagnie de commerce et de navigation, M. Ferrié, de la Hongkong Shanghai, M. Brunet, des Chargeurs Réunis, M. Gressier, etc.

Sur la tombe, M. Souhaité, président de l'Association des exportateurs, prononça le discours suivant :

Messieurs,

Nous venons d'avoir le pénible devoir de conduire à sa dernière demeure Maurice Cailleux, directeur de la maison Hale et Cie. Taillé en athlète, c'est comme tel qu'il a lutté contre la maladie. Celle-ci s'acharnait sur lui depuis bientôt deux mois, mais tout laissait supposer qu'il sortirait victorieux de cette terrible épreuve.

Il y a huit jours, je le voyais à Dalat, amaigri sans doute mais courageux encore, bien décidé à tenir tête à la mort, « me disait-il, parce que ma mère et ma sœur ont besoin de moi. » Car, sous des dehors un peu rudes, Cailleux avait une âme noble et un cœur généreux. Sa mère, sa sœur, ces noms revenaient constamment sur ses lèvres... Inclignons-nous respectueusement devant l'atroce douleur qui étreint actuellement ces deux femmes qui sanglotent là-bas dans une campagne de France et qui, en perdant celui à qui nous rendons les derniers devoirs, perdent non seulement un être bien aimé mais encore leur unique soutien.

Il faut être « fair », avait-il coutume de dire. Or « fair », il l'a été avec tous, et en toutes circonstances.

Après avoir quitté la Guaranty Trust au Havre, où il occupait un poste important, Cailleux entra à la Compagnie Franco-Coloniale des Riz à Saïgon où il devenait fondé de pouvoirs.

Rentré en France mais demeurant attaché à la Colonie, il revenait parmi nous il y a un peu plus d'un an comme directeur de la Société Hale et Cie. Nous savons ce qu'il coûte d'efforts, de soucis, de travail forcené, de désillusions aussi, de diriger une maison de commerce dans les temps actuels ; Cailleux, pour qui servir n'était pas un vain mot, s'est usé au service de la Société aux destinées de laquelle il veillait ici. Ne l'avons-nous pas vu certain jour au marché des riz à Saïgon, revenant précipitamment de Dalat, alors que la maladie l'avait déjà fortement agrippé, simplement pour s'assurer si tout, pendant son absence, allait comme il fallait. Sans cette imprudence de scrupule exagéré, Cailleux serait peut-être encore parmi nous.

Adieu Cailleux, loyal et bon camarade, collègue dévoué et obligeant : nous garderons précieusement dans notre cœur votre souvenir.

Adieu Cailleux — Reposez en paix !

À la famille de M. Cailleux, au personnel de la Maison Hale, à tous ceux que ce deuil afflige, nous adressons nos plus vives condoléances.

NÉCROLOGIE
Maurice Cailleux
(*Les Annales coloniales*, 8 août 1931)

Maurice Cailleux, directeur de la maison Hale, qui, de Dalat, avait dû rejoindre Saïgon pour raison de santé, est mort à la clinique Angier.

RADIATIONS
(*Le Journal des finances*, 18 décembre 1931)

À partir du 15 décembre 1931, les valeurs suivantes cesseront de figurer à la Cote du marché en banque :

Actions privilégiées Compagnie des affréteurs français. — Actions l'Électrification (Établissements L. Guillot et Cie). — Actions Compagnie des Sources réputées des bassins de Vichy et Vals. — Actions « B » Société lorraine d'étirages et de tubes. — Actions et parts Graphites de la Sahanavo. — Actions Société agricole du Gabon. — [Actions W. G. Hale et Cie](#). — Actions de jouissance Maison Agnès. — Actions ordinaires et de préférence Caisse commerciale et industrielle de Paris. — Actions Comptoirs généraux de participations.

[Cercle sportif saïgonnais](#)
Séance du conseil d'administration du mardi 15 mars 1932
(*Saïgon sportif*, 25 mars 1932)

Admissions :

Membres actifs :

M. de la Poussardière, Marcel, directeur de la maison Wm. G. Hale, présenté par MM. Courtinat et Desrioux.

SOCIÉTÉ ANONYME

pour l'exploitation de la Maison

W^M G. HALE & C^o

Au Capital de 900.000 Francs

DIVISÉ EN 9.000 ACTIONS DE 100 FRANCS CHACUNE
DONT 7.500 DITES ACTIONS A ET 1.500 DITES ACTIONS B



Statuts déposés chez **M^Y A. MARD**, Notaire
à Saïgon

Droit de
timbre acquitté
par abonnement.
Avis d'autorisation
inséré au J. O.
de l'Indo-Chine
du 2 Janvier 1929

SIÈGE SOCIAL :

7, Quai de Belgique, SAÏGON (Cochinchine)

ACTION DE 100 FRANCS AU PORTEUR SÉRIE A

N^o **001.017**

UN ADMINISTRATEUR,
Pour Un ADMINISTRATEUR
et Par Délégation du Conseil
d'Administration,

LE PRÉSIDENT
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Saïgon, le 25 Novembre 1932.

Société anonyme
pour l'exploitation de la maison
W^m G. HALE & C^oe
au capital de 900.000 fr.
divisé en 9.000 actions de 100 fr. chacune
dont 7.500 dites actions A et 1.500 dites actions B

Droit de timbre acquitté par abonnement
Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel de l'Indochine*
du 9 janvier 1929

Siège social : 7, quai de Belgique, Saïgon (Cochinchine)

ACTION DE 100 FRANCS AU PORTEUR
SÉRIE A

Un administrateur.

Pour un administrateur et par délégation du conseil d'administration : ?

Le président du conseil d'administration : Charles Emmanuel Brousse
Saïgon, le 25 novembre 1932

Guide pratique
Renseignements et adresses
Saïgon
Éd. J. Aspar, 24, rue Catinat, Saïgon, 1934, p. 150.



Assurez vos bagages à la
TOKIO MARINE & FIRE
INSURANCE COMPANY LTD.

AGENTS :
W^m. G. HALE & C^o
9, RUE LEFEBVRE - SAIGON
Tél. 57 et 854

Comptoirs généraux de l'Indochine
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 19 janvier 1935)

Société anonyme Wm. G. Hale est réélue administrateur.

AU TRIBUNAL DE COMMERCE

La [Société Havraise](#) demande la faillite de la maison Hale et Cie

Les conséquences de la nouvelle loi sur le blé, laquelle menace toute l'exportation
des riz de Saïgon
SAÏGON

(*Le Populaire d'Indochine*, 24 janvier 1935, p. 1 et 6)

M. Boulogne, directeur de la Société W. G. Hale et Cie, était dans son bureau, 9, rue Lefèbvre, quand M^e Sicot, lundi dernier, lui fit passer sa carte de visite.

On reçoit toujours avec une certaine émotion un huissier, surtout quand les affaires ne sont pas brillantes et qu'on a des ennuis d'argent.

Quoi qu'il en fût, M. Boulogne fit entrer M^e Sicot, qui lui présenta une assignation, faite à la requête de la Société Havraise indochinoise.

Cette assignation portait les sommations et attendus suivants :

L'Assignation

« D'avoir à payer immédiatement sans délai à ma requérante (la Société Havraise) la somme de quatorze mille quarante huit piastres cinquante quatre cents (14.048 p. 04) pour livraison de maïs, chargé pour le compte de la requise (la Société Hale) sur le vapeur *Ariane*.

« Et faute par la requise d'avoir satisfait à la présente sommation, j'ai, huissier susdit et soussigné, à mêmes requêtes, demeure et élection de domicile que dessus, donné assignation à ladite requise à comparaître précisément le mercredi 23 janvier 1935, à 8 heures du matin, en l'audience et par devant le tribunal de commerce de Saïgon, siégeant au Palais de Justice de ladite ville rue Mac-Mahon, pour :

« Attendu que ma requérante est créancière de la Société Wm. G. Hale & Cie de la somme de quatorze mille quarante huit piastres cinquante quatre cents (14.048 p. 54) pour un chargement de maïs effectué pour le compte de la requise sur le vapeur *Ariane*.

« Attendu que ma requérante s'est vue remettre à titre de garantie une quantité égale de marchandises embarquées sur le vapeur « Gabbiano »,

« Attendu que cette garantie n'était qu'illusoire et propre à masquer une situation dangereuse pour la requérante ,

« Attendu, en effet, que le *Gabbiano*, affrété pour 9.000 t. par une société de la place ne peut être chargé puisqu'aussi bien il n'a reçu à ce jour, malgré qu'il soit déjà depuis 5 jours en surestaries, que 850 tonnes de marchandises ,

« Attendu que ma requérante ayant constaté ce fait n'a pu obtenir d'explications valables de la Société W. G. Hale et Cie, qu'au surplus cette société ne peut payer la livraison à elle faite,

« Attendu qu'il y a là un état caractérisé de cessation de paiements.

Par ces motifs :

« Entendre la Société W.G. Hale et Cie dire est en état de cessation de paiements.

« S'entendre déclarer en état de faillite ouverte avec toutes conséquences de droit :

« Entendre désigner un des Messieurs les Syndics pour procéder aux opérations de ladite faillite et l'un des Messieurs les Juges du siège comme Juge-Commissaire pour veiller auxdites opérations, etc. »

C'est ainsi que le tribunal de commerce a été appelé, hier, à connaître de cette affaire.

Une loi inique

L'assignation précitée a laissé volontairement dans l'ombre certains détails qui n'ont été révélés qu'à la barre.

Ainsi, il n'y est pas dit que la maison Hale avait commandé les 14.000 piastres de maïs pour le compte de la Société Franco-Saïgonnaise, de Marseille, spécialisée dans l'importation du riz.

On n'est pas sans savoir que ces deux dernières années, et particulièrement en 1934, la Cochinchine a exporté sur la France plus de 700.000 tonnes de riz et paddy, soit le double environ de l'exportation moyenne des années précédentes, ce qui a causé une réaction formidable chez les producteurs de blé, lesquels voyaient leurs ventes baisser d'autant. D'où la menace de contingentement de notre riz. Ce contingentement est aujourd'hui écarté, mais ce qu'on a fait pour le remplacer est pire.

En effet, tout récemment, une loi a été votée qui autorise le gouvernement à sacrifier un milliard 500 millions de francs pour protéger les producteurs de blé, sous forme d'achat : le gouvernement achète à 80 fr. le quintal le blé qu'il fait revendre à 30 fr., soit une perte volontaire de 45 fr. aux 100 kilos. Le blé vendu au rabais est au préalable dénaturé au bleu de méthylène et destiné uniquement à la nourriture du bétail. Avant le vote de cette loi, la Société franco-saïgonnaise avait affrété plusieurs bateaux — on a cité le chiffre de quatre — pour transporter du riz de Saïgon à Marseille, ce riz étant commandé à plusieurs maisons de la place, dont Hale et Cie. Mais comme la loi sur le blé est aujourd'hui une réalité, ce céréale est maintenant vendu à 35 fr les 100 kg en France et il n'est plus possible au riz d'Indochine de le concurrencer. La Société franco-saïgonnaise, dans ces conditions, arrêta toutes transactions.

Elle n'envoya aucune avance promise à la maison Hale et Cie qui y comptait pour compléter le chargement du *Gabbiano*. Ce chargement, comme il est bien spécifié dans l'assignation précitée, devait garantir les 14.000 piastres de maïs embarqués sur l'*Ariane*, et que la maison Hale avait acheté pour le compte de la Société franco-saïgonnaise.

À l'audience

Hier, devant le tribunal de commerce présidé par M. Lavau assisté de MM. Cuny et Lepervanche, M^e Lambert a présenté la défense de la Maison Hale et Cie. Il a plaidé la bonne foi. Il a fait ressortir les conséquences de la nouvelle loi sur le blé et a dit la raison pour laquelle sa cliente n'a pu payer la Société Havraise.

Si la Franco-Saïgonnaise avait tenu sa promesse, si elle avait avancé le crédit nécessaire, Hale n'aurait pas eu de difficulté à couvrir les marchandises achetées à la Havraise.

M^e Lambert a demandé ensuite le débarquement des 850 tonnes de marchandises que sa cliente a déjà embarquées sur le *Gabbiano* pour le compte de la Franco-Saïgonnaise, ce qui ne serait qu'équitable, puisque celle-ci n'a pas tenu ses promesses d'avances de crédit.

Il a demandé également un délai de 6 mois pour rembourser la Havraise. M^e Zévaco, au nom de cette dernière société, a rappelé succinctement les faits, disant que sa cliente avait chargé sur l'*Ariane*, sur la demande de Hale, pour 14.000 piastres de maïs. Ce chargement devait être garanti par des connaissements de marchandises d'une valeur égale qui seront embarquées sur le *Gabbiano*. Cet embarquement n'eut pas lieu.

La Société Havraise voulut alors, faute d'une garantie suffisante, être payée. La Maison Hale ne put faire le moindre versement.

C'est la raison pour laquelle la Havraise a demandé la faillite de cette dernière.

M^e Zévaco a ajouté qu'il croit cependant que des pourparlers vont avoir lieu et qu'il sera payé en fin de compte, la maison Hale ayant trouvé de l'argent. Il a donc demandé au tribunal de mettre l'affaire en délibéré.

Effectivement, le tribunal a levé l'audience en renvoyant le jugement de l'affaire.

L'exportation du riz est menacée

Nous nous proposons, ces jours derniers, de faire ressortir les conséquences néfastes de la nouvelle loi sur le blé, Mais le procès d'hier, venant opportunément, a devancé notre désir.

Il montre de la manière la plus claire, la plus tangible, le danger de la nouvelle loi sur le blé, loi qui menace l'exportation notre riz en France, car il est impossible d'y vendre le riz à 35 fr. le quintal.

Comme on le voit, le plus grave danger menace la Cochinchine, qui voit toutes les portes fermer à l'unique exportation du pays.

COCHINCHINE

SAÏGON

(L'*Avenir du Tonkin*, 14 mars 1935)

La faillite de Hale et Cie sera t-elle rapportée ? — La Cour des appels civils et commerciaux s'est réunie hier sous la présidence de M. Motais de Narbonne afin de donner son avis sur la faillite de la maison W. Hale et Cie. On se rappelle qu'en décembre dernier, Hale et Cie avait, sur ordre de la Société franco-saïgonnaise, commandé à la Havraise pour 14.000 piastres de maïs qui fut embarqué sur le vapeur *Ariane*.

Hale et Cie ne devait pas payer comptant, puisqu'elle pouvait, en échange de cette commande, donner en garantie un autre chargement qui devait être fait sur le *Gabbiano*, chargement dont la valeur était à peu près égale à celle du maïs acheté. Mais, en définitive, le *Gabbiano* ne fut pas chargé, comme il aurait dû l'être et par suite, la Havraise vit ses 14.000 piastres sans caution. Hale et Cie, appelée à s'expliquer sur cette situation, accusa la Franco-Saïgonnaise de n'avoir pas tenu ses promesses. En effet, cette dernière devait, selon les accords, envoyer les fonds par suite de la nouvelle loi sur le blé qui rendait à peu près nul le marché du riz en France, elle cessa brusquement toute importation.

Mais tout ceci ne fit pas l'affaire de la Havraise qui avait fait les frais du chargement de maïs sur l'*Ariane*. Elle demanda à être payée, la Hale et Cie ne le put. C'est alors que le tribunal prononça sa faillite.

La faillite de Hale avait entraîné aussi celle de la Franco-Saïgonnaise mais cette dernière faillite fut rapportée tout dernièrement.

Hier, M^e Lambert ²⁰, pour Hale et Cie, a plaidé avec son talent habituel. Il a présenté les faits de la manière la plus claire et a conclu à ce que la Cour annule la faillite prononcée contre sa cliente.

La Cour a mis l'affaire en délibéré.

²⁰ Léon Lambert (1885-1950) : avocat-défenseur, administrateur de sociétés, futur président de la Société urbaine foncière indochinoise. Voir [encadré](#).

COCHINCHINE

SAÏGON

(*L'Avenir du Tonkin*, 23 mars 1935)

Cour d'appel. La faillite Hale est reportée. — La cour des appels civils, présidée par M^e Motais de Narbonne, premier président, a vidé ce matin son délibéré dans cette affaire. Le jugement du tribunal de commerce prononçant la mise en faillite de la Commerciale Hale a été infirmé. La cour s'est appuyée sur ce qu'en droit, la cessation de paiement de la Société commerciale Hale n'a pas été établie, car la liquidité et l'exigibilité de la créance de la Société Havraise* n'a pas été démontrée en raison de ce que les connaissements du Gabiano avaient été remis et acceptés en garantie.

Comptoirs généraux de l'Indochine

PROCÈS-VERBAL

de l'Assemblée générale ordinaire du 10 mars 1936

(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 30 mai 1936)

Monsieur Charles Pétot, représentant de la Société anonyme Wm G Hale, administrateur, préside l'assemblée.

Annuaire industriel, 1938 [données périmées depuis plusieurs années] :

HALE & C^o (Soc. an. pour l'exploitation de la Maison William G.), Bureau administratif 17, r. d'Astorg. Paris, 8^e. T. Anjou 04-41 à 04-44. Ad. t. Halecoshah-Paris. Ss. : 7, quai de Belgique, Saigon (Cochinchine). Soc. an. cap. 7 millions 500.000 fr. — Importation de riz et de tous produits d'Indochine ; exportation de charbon, de pétrole et d'essence. (39-51990)

Comptoirs généraux de l'Indochine

Anciens Établissements Jacque & Daurelle réunis

Société anonyme au capital de 800.000 francs

Siège social à Saïgon : 69, rue Catinat

R. C. Saigon n^o 12

Assemblée générale ordinaire

réunie extraordinairement le 22 décembre 1941

(*L'Information d'Indochine*, 3 janvier 1942)

Suivant délibération en date à Saïgon du 29 décembre 1941, l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement de la Société dite « COMPTOIRS GÉNÉRAUX DE L'INDOCHINE » (Anciens Établissements JACQUE & DAURELLE réunis) a :

1. — Constaté l'expiration du mandat d'administrateur de M. Charles EMMANUEL BROUSSE et de la Société anonyme W. G. HALE ; quitus de leur gestion leur sera donné, s'il y a lieu, par la ou les assemblées générales ordinaires qui statueront sur les comptes des exercices non encore approuvés ;

2. — Décidé le remplacement immédiat de M. Antoine GRIVOLAT et de la Société anonyme W. G. HALE ;

3. — Et élu aux fonctions d'administrateur pour une durée de six années, messieurs Hippolyte ARDIN, Henry de LIGONDÈS, Charles COLOMER, et Charles EMMANUEL BROUSSE. Leur mandat expirera le jour de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 1946.

Copies en formes d'original du procès-verbal de délibération de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 22 décembre 1941 de cette société ont été déposées aux greffes du tribunal de commerce et de la Justice de Paix de Saïgon le 26 décembre 1941.

Pour extrait & mention
Le Commissaire aux comptes suppléant.

(*L'Impartial* du 30 décembre 1941).
